

Théâtre et spectacles

CHIFFRES CLÉS 2012

STATISTIQUES DE LA CULTURE



Ministère de la Culture et de la Communication

Secrétariat général



Service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation

Département des études, de la prospective et des statistiques

© La documentation Française

THÉÂTRES NATIONAUX

ACTIVITÉ

	2009/2010				2010/2011				Unités
	Représentations	Entrées			Représentations	Entrées			
		Totales	Payantes	Gratuites		Totales	Payantes	Gratuites	
Total	1 404	716 385	716 385	86 923	
Comédie-Française*	377	268 781	245 957	22 824	388	301 217	277 997	23 220	
Théâtre national de Chaillot	265	127 682	108 772	18 910	275	151 007	131 514	19 493	
Théâtre national de la Colline	283	109 683	89 943	19 740	
Théâtre national de l'Odéon	293	153 162	133 673	19 489	328	134 620	113 751	20 869	
Théâtre national de Strasbourg	186	57 077	51 117	5 960	163	60 349	54 390	5 959	

* Salle Richelieu uniquement, non compris l'activité du Studio-théâtre et l'activité du Théâtre du Vieux-Colombier.
Non compris les tournées.
Tous spectacles.

Source : MCC/DGCA/DEPS

PERSONNEL PERMANENT

2010	Unités
Total	877
Comédie-Française	417
Théâtre nat. de Chaillot	136
Théâtre nat. de la Colline	95
Théâtre nat. de l'Odéon	131
Théâtre nat. de Strasbourg	98

Source : MBCPRE/DEPS

Équivalents temps plein,
emplois rémunérés directement
par les théâtres.

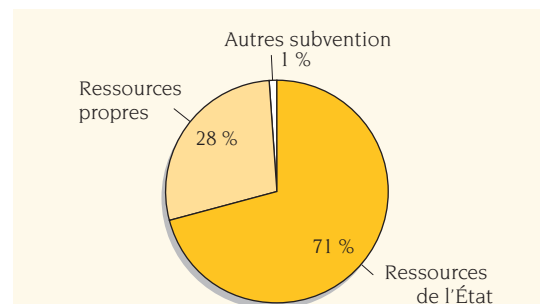
SUBVENTIONS DU MINISTÈRE
DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

	Millions d'euros			
	2008	2009	2010	2011
Total	67,8	71,1	71,7	75,1
Comédie-Française	24,8	25,9	26,0	28,0
Théâtre nat. de Chaillot	12,9	13,9	14,0	15,2
Théâtre nat. de la Colline	8,9	9,4	9,7	9,8
Théâtre nat. de l'Odéon	11,8	12,2	12,3	12,3
Théâtre nat. de Strasbourg	9,4	9,7	9,7	9,8

Source : MBCPRE/DEPS

Subventions pour charges
de service public.

Pour la Comédie-Française, hors caisse de retraite.
Pour le Théâtre national de Strasbourg, y compris
la subvention de fonctionnement de l'école.

RESSOURCES DES THÉÂTRES NATIONAUX
EN 2010 : 96,5 MILLIONS D'EUROS

d'après les comptes financiers

Source : MBCPRE

CENTRES DRAMATIQUES NATIONAUX ET RÉGIONAUX

ACTIVITÉ

	2007/2008				2008/2009				2009/2010			
	Total	Au siège	En tournées	Inter CDN	Total	Au siège	En tournées	Inter CDN	Total	Au siège	En tournées	Inter CDN
Représentations tous spectacles (<i>unités</i>)	...	5 262	2 963	...	8 184	5 442	3 117	375	...	5 433	2 964	...
Entrées payantes tous spectacles (<i>milliers</i>)	...	1 017	1 489	1 026	570	107	...	1 043
Établissements concernés (<i>unités</i>)	39	38	36	...	39	38	37	///	39	37	37	...

Inter CDN : présence d'un centre dramatique dans un autre centre dramatique (doublons).

Source : MCC/DGCA/DEPS

RÉPARTITION DES REPRÉSENTATIONS ET DES SPECTATEURS* AU SIÈGE PAR DISCIPLINE

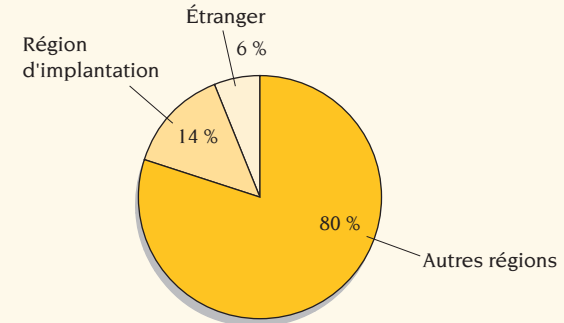
2009/2010	Unités	
	Représentations	Spectateurs*
Total	5 433	1 043 498
Théâtre	4 807	887 124
Musique	125	31 700
Danse	272	68 131
Pluridisciplinaire	229	56 543

* Entrées payantes et gratuites.

Source : MCC/DGCA/DEPS

Les centres dramatiques nationaux sont des établissements de création et de diffusion théâtrale mis en place à l'initiative de l'État. Un contrat de décentralisation de trois ans lie son directeur, le plus souvent un metteur en scène, avec l'État.

RÉPARTITION DES 2 964 REPRÉSENTATIONS DES TOURNÉES DES CDN PAR LIEU EN 2009/2010

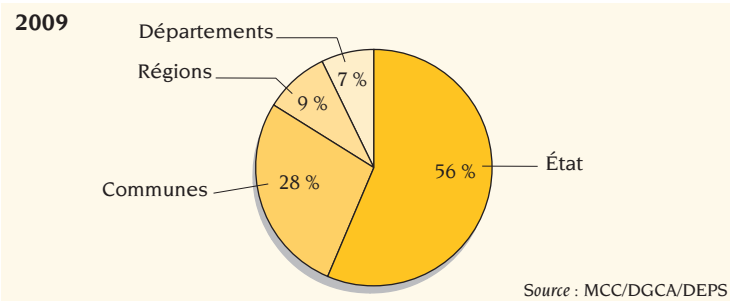


Source : MCC/DGCA/DEPS

CENTRES DRAMATIQUES NATIONAUX ET RÉGIONAUX

SUBVENTIONS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION

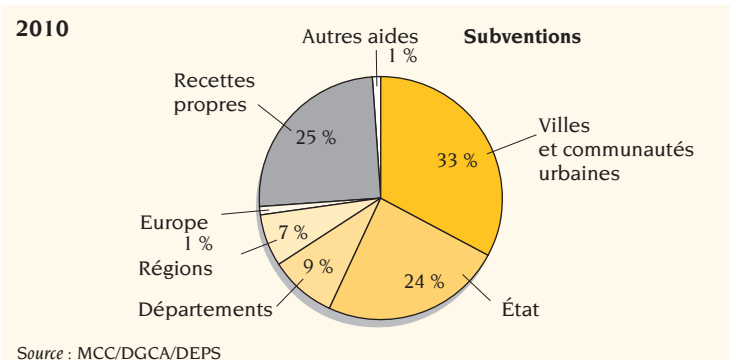
	Millions d'euros						
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Total	55,4	56,2	55,4	57,0	57,6	59,2	59,9
Subventions de fonctionnement TTC. Source : MCC/DGCA/DEPS							

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT
106,5 MILLIONS D'EUROS (TTC)

SCÈNES NATIONALES

ACTIVITÉ

	Unités		
	2007/08	2008/09	2009/10
Entrées payantes	1 901 109	1 951 968	2 022 751
dont entrées en sorties scolaires	399 883	458 571	454 542
Établissements concernés	69	69	69
Non compris les séances de cinéma. Source : MCC/DGCA/DEPS			

RÉPARTITION DES RECETTES DU BUDGET
DES 69 SCÈNES NATIONALES : 236,3 MILLIONS D'EUROS

AIDES AUX COMPAGNIES DRAMATIQUES INDÉPENDANTES

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Compagnies aidées (unités)	599	643	592	632	643	633	625	627	589	610	627
Aides à la production	321	369	327	350	344	333	316	288	296	309	331
Aides annuelles	28	9	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Compagnies conventionnées	250	265	264	282	299	300	309	339	293	301	296
Montant (millions d'euros)	21,0	21,2	22,4	24,1	26,9	28,1	28,9	29,0	26,4	26,8	27,1

Aides attribuées aux compagnies dramatiques pour leurs activités de création et de production par les directions régionales des affaires culturelles du ministère de la Culture et de la Communication après avis de commissions régionales d'experts.

Source : MCC/DGCA/DEPS

COMPAGNIES AIDÉES PAR RÉGION

2010	Unités	Milliers d'euros	2010	Unités	Milliers d'euros
	Nombre	Montant des aides		Nombre	Montant des aides
Total	627	27 124	Lorraine	16	593
Alsace	27	643	Midi-Pyrénées	22	877
Aquitaine	22	617	Nord – Pas-de-Calais	36	1 057
Auvergne	14	450	Basse-Normandie	17	515
Bourgogne	21	816	Haute-Normandie	21	441
Bretagne	27	1 139	Pays de la Loire	23	1 362
Centre	15	754	Picardie	22	448
Champagne-Ardenne	8	246	Poitou-Charentes	18	673
Franche-Comté	13	518	Provence-Alpes-Côte d'Azur	37	1 820
Île-de-France	160	8 948	Rhône-Alpes	52	3 560
Languedoc-Roussillon	25	857	Départements d'outre-mer	21	370
Limousin	10	420			

Source : MCC/DGCA/DEPS

THÉÂTRES PRIVÉS

ACTIVITÉ DES THÉÂTRES PRIVÉS DE PARIS

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Représentations (unités)	10 745	11 323	11 332	11 629	12 113	14 445	15 169	15 598	17 286	16 897	18 177	19 240	18 869
Entrées payantes (milliers d'unités)	2 385	2 394	2 770	2 914	3 130	3 020	2 845	2 935	3 229	3 222	3 585	3 203	3 313
Recettes (millions d'euros)	64,9	65,0	75,1	81,4	92,1	85,4	80,5	85,3	96,9	103,6	122,7	101,9	105,2

Concerne uniquement les spectacles du répertoire protégé de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) programmés par les théâtres privés parisiens soumis à la taxe fiscale au taux de 3,5 % au profit de l'Association pour le soutien au théâtre privé (ASTP).
En 2009, ces théâtres représentent 40 % des représentations et rassemblent 56 % des spectateurs payants de l'activité de spectacle à Paris donnant lieu à paiement de droits d'auteur à la SACD.

Source : ASTP/SACD/DEPS

À partir de 2002, les recettes sont celles des représentations données dans l'année (auparavant, les recettes correspondaient aux encaissements réalisés dans l'année).

BUDGET DE L'ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN DU THÉÂTRE PRIVÉ

	Milliers d'euros		
	2008	2009	2010
Total	17 401	16 756	16 583
Subventions publiques*	8 091	7 381	7 188
Taxe fiscale	6 001	6 430	6 819
Fonds dédiés	2 497	2 507	...
Autres recettes	812	438	...

* État et Ville de Paris.

Source : ASTP/DEPS

FACTURATIONS DE LA TAXE FISCALE SUR LES SPECTACLES

	Milliers d'euros		
	2008	2009	2010
Total	6 001	6 430	6 819
Taxe sur les spectacles en lieux fixes	3 982	3 991	3 759
Taxe sur les spectacles en tournées	2 019	2 439	3 060

Source : ASTP/DEPS

La perception de la taxe concerne l'ensemble des spectacles issus du secteur théâtral privé y compris lorsqu'ils sont diffusés par un établissement de statut public ou subventionné.

Taxe sur les spectacles perçue au profit de l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP), afin de soutenir « la création théâtrale, la production de spectacles d'art dramatique, lyrique et chorégraphique, la promotion et la diffusion des œuvres dramatiques lyriques et chorégraphiques en direction du public le plus large possible ».

AIDES DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION À LA CRÉATION DRAMATIQUE

COMMANDES THÉÂTRALES

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre	21	22	15	-	25	10	13	11	8	8
Montants (<i>milliers d'euros</i>)	128	134	92	-	157	63	88	67	116	120

À partir de 2008, les projets d'adaptation sont exclus.

Source : MCC/DGCA/DEPS

AIDES À LA CRÉATION DE TEXTES DRAMATIQUES

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Dossiers présentés	431	500	592	553	535	526	507	692	528	490	567	524
Aides attribuées	65	76	88	89	79	89	109	82	68	45	56	38

Non compris les aides forfaitaires aux auteurs et aux traducteurs.

Source : CNT/MCC/DGCA/DEPS

À partir de 2007, ces aides sont gérées par le Centre national du théâtre.

FRÉQUENTATION DES SPECTACLES VIVANTS

2008

Sur 100 personnes de 15 ans et plus de chaque groupe sont allées :

	au moins une fois au cours de leur vie				au cours des douze derniers mois			
	Pièce de théâtre jouée par des professionnels	Cirque	Spectacle de rue	Spectacle d'amateurs	Pièce de théâtre jouée par des professionnels	Cirque	Spectacle de rue	Spectacle d'amateurs
Total	58	78	62	46	19	14	34	21
Hommes	57	79	65	50	18	13	36	23
Femmes	58	77	59	43	19	14	31	20
15 à 19 ans	61	71	50	33	32	12	35	20
20 à 24 ans	62	75	69	46	23	14	44	27
25 à 34 ans	64	77	66	48	18	21	39	24
35 à 44 ans	62	80	82	50	16	22	42	24
45 à 54 ans	62	77	67	52	19	12	35	25
55 à 64 ans	59	79	66	51	20	10	35	23
65 ans et plus	67	80	44	38	14	5	16	11
Aucun diplôme, CEP	47	74	49	34	9	8	21	11
CAP, BEP	47	77	66	48	12	15	36	22
BEPC	61	81	69	55	17	15	38	26
Bac	68	82	68	53	20	20	39	23
Bac + 2 ou + 3	79	86	78	65	29	20	48	32
Bac + 4 et plus	81	87	83	72	47	23	53	41
Élève, étudiant	68	73	58	42	37	12	42	26
Communes rurales	53	78	60	50	14	12	31	23
Moins de 20 000 hab.	51	77	60	43	12	12	31	19
20 000 à 100 000 hab.	51	74	61	44	18	10	32	20
Plus de 100 000 hab.	62	79	65	46	19	14	39	21
Paris <i>intra-muros</i>	78	75	69	59	56	22	42	36
Reste de l'agglomération parisienne	66	82	60	45	28	20	32	20

Source : MCC/DEPS

SOURCES ET DÉFINITIONS

Les données sur les **fréquentations des centres dramatiques nationaux et des scènes nationales** sont les résultats d'enquêtes annuelles menées par la Direction de la création artistique du ministère de la Culture et de la Communication. Les autres données sur ces établissements sont des données administratives.

Les **aides aux compagnies dramatiques** sont attribuées par les directions régionales des affaires culturelles, après avis de commissions régionales d'experts. Elles comprennent :

- l'aide aux compagnies conventionnées : attribuée aux compagnies les plus expérimentées, reconnues comme des équipes de référence nationale et internationale par une démarche artistique de grande qualité. Ces compagnies sont liées à l'État par une convention d'objectifs de 3 ans ;

- l'aide à la production : attribuée pour permettre la concrétisation d'un projet de création ;
- l'aide annuelle : cette aide existait jusqu'en 1999, elle a été remplacée progressivement par les deux autres aides.

Les résultats de l'**activité des théâtres privés** de Paris sont établis par la Société des auteurs et compositeurs dramatiques à partir des perceptions des droits d'auteur dus par ces théâtres. La fréquentation concerne donc les seuls spectacles du répertoire protégé par la SACD.

La **taxe sur les spectacles d'art dramatique, lyrique ou chorégraphique** est l'instrument principal du système de solidarité organisé par l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP) pour soutenir la création, la production et la diffusion théâtrale dans le secteur privé. Instaurée au 1^{er} janvier 2004 par le Parlement (loi de finance rectificative du 31 décembre 2003), cette taxe de nature fiscale est un impôt affecté, elle vise l'ensemble des spectacles issus du secteur théâtral privé y compris lorsqu'ils sont diffusés par un établissement à statut public ou subventionné. La taxe est perçue au taux de 3,5 % sur la billetterie hors taxe des

spectacles d'art dramatique, lyrique ou chorégraphique organisés sur le territoire français, départements d'outre-mer compris. Perçue au profit de l'ASTP, qui en est à la fois l'organisme collecteur et son bénéficiaire, elle alimente divers dispositifs de soutien dont certains sont réservés aux adhérents de l'Association et d'autres ouverts à tous les redevables de la taxe.

Le ministère de la Culture et de la Communication (DGCA) peut attribuer des aides destinées à encourager l'écriture théâtrale sous forme de **commandes aux auteurs** ; la proposition de commande doit émaner d'une structure subventionnée par le ministère. D'autres **aides à la création d'œuvres dramatiques** peuvent être accordées par le ministère après avis de la Commission nationale consultative d'aide à la création d'œuvres dramatiques. Depuis janvier 2007, ces aides sont gérées par le Centre national du théâtre.

Les données sociodémographiques relatives à la **fréquentation des spectacles vivants** proviennent de l'enquête sur les pratiques culturelles des Français réalisée par le Département des études, de la prospective et des statistiques du

ministère de la Culture et de la Communication. Réalisée auprès de 5 004 individus et représentative des personnes âgées de 15 ans et plus résidant en France, elle s'est déroulée du 29 novembre 2007 au 10 février 2008.

Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP) – www.astp.asso.fr
Centre national du théâtre – www.cnt.asso.fr
Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État (MBCPRE) – www.budget.gouv.fr
Ministère de la Culture et de la Communication, Direction générale de la création artistique (MCC/DGCA) – www.culturecommunication.gouv.fr
Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) – www.sacd.fr

RÉFÉRENCES

- Olivier DONNAT, *Les Pratiques culturelles des Français à l'ère du numérique, enquête 2008*, Paris, La Découverte/Ministère de la Culture et de la Communication, 2009. www.pratiquesculturelles.culture.gouv.fr
- *Rapport d'activité 2010*, Association pour le soutien du théâtre privé, 2011.